



HAL
open science

Vivre près d'un espace naturel littoral : un bien-être conditionnel

Julien Guerrero

► **To cite this version:**

Julien Guerrero. Vivre près d'un espace naturel littoral : un bien-être conditionnel. Workshop sur les services écosystémiques marins et littoraux, May 2022, Wimereux, France. hal-03737800

HAL Id: hal-03737800

<https://hal.science/hal-03737800>

Submitted on 25 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vivre près d'un espace naturel littoral : un bien-être conditionnel

Julien GUERRERO

Univ. Littoral Côte d'Opale, Univ. Lille, ULR 4477 – TVES – Territoires Villes Environnement & Société, F-59140 Dunkerque, France

Introduction

Nous avons l'honneur d'ouvrir ce workshop par un éclairage issu des sciences humaines et sociales, quand cette approche nous semble encore minoritaire sur cette question des services écosystémiques. Il est toutefois probable que plusieurs interventions de la journée approcheront au moins un peu cette dimension humaine et sociale ; aussi, quand même elle aurait vocation à rester minoritaire, elle n'en est pas moins transversale à la thématique.

Vivre près d'un espace naturel littoral : nous allons certes nous intéresser aux personnes qui vivent en bord de mer, mais plus exactement aux personnes qui vivent en bord d'un espace dit naturel lui-même situé en bord de mer – la précision aura son importance.

Un bien-être conditionnel : il va aussi être question de bien-être humain, et nous allons voir que si les causes et les effets de ce bien-être peuvent sembler évidents près de la côte, comme toujours en science la réalité est plus complexe.

1. De quels espaces parle-t-on exactement ?

1.1. De configurations littorales particulières.

Nous connaissons tous la configuration où la mer rencontre un espace naturel qui aurait de la profondeur, espace naturel qui consistera par exemple en des dunes, des bois ou des marais, sans oublier que le caractère « naturel » peut souvent faire débat. Nous connaissons bien également la configuration où la mer rencontre un espace habité qui aurait de la profondeur.

En revanche, nous nous penchons moins sur la configuration particulière où la mer rencontre un espace naturel assez peu profond derrière lequel se trouve vite un espace habité, et où l'espace naturel fait de surcroît l'objet de divers statuts de protection – protection notamment réglementaire, foncière ou contractuelle.

1.2. D'espaces concernés par des risques littoraux

En général, c'est dans la configuration où un espace habité est venu s'installer jusqu'en première ligne que nous nous représenterons ces « risques littoraux ».

À l'inverse, dans le cas où l'espace naturel a de la profondeur, alors, même en cas d'événement spectaculaire, il n'y a a priori pas de « risques » puisque a priori pas d'« enjeux », du moins tant que l'on entend par « enjeux » des personnes, des biens (notamment des infrastructures) et des activités (notamment économiques).

Néanmoins, depuis peu, l'on s'aperçoit que même ces espaces marginaux rendent des services à la société. Prenons l'exemple d'un sentier de randonnée le long de la côte : il n'y a pas de personnes résidentes mais uniquement passantes, pas de biens au sens d'infrastructures mais juste un chemin entretenu, pas d'activité économique mais un loisir gratuit, et pourtant ce sentier – qui procure du bien-être – a tout d'un « enjeu », c'est-à-dire un élément auquel on attribue de la valeur et que l'on ne souhaite pas perdre. Or qui dit « enjeu » dit « risque » dès lors qu'un aléa peut l'affecter – en

l'occurrence, le risque de se voir refuser un jour l'accès à ce sentier du fait du recul du trait de côte, donc de ne plus pouvoir puiser du bien-être à cet endroit, comme ce fut le cas au nord de Wimereux (Pas-de-Calais) en avril 2022 après l'effondrement d'un pan de falaise.

Pour illustrer à présent la configuration hybride précédemment évoquée d'un espace naturel résiduel entre la mer et des habitations proches de la côte, prenons l'exemple de la dune d'Aval de Wissant (Pas-de-Calais). Même si les personnes, les biens et les activités ne sont pas venus s'y installer en toute première ligne, à l'évidence les « enjeux en présence » ne se limitent pas à ces personnes, ces biens et ces activités, mais incluent l'espace naturel à l'avant, qui :

- contribue aux yeux de la société à la qualité du cadre et à ce que l'on parle de Wissant comme du « joyau de la côte d'Opale » dans un journal télévisé du 25 janvier 2022,
- joue vaille que vaille, un rôle protecteur – c'est pourquoi il ne faudrait pas le perdre, mais « protéger la protection ».

Cette valeur est encore renforcée lorsque s'appliquent des statuts de protection (ici, protection par maîtrise foncière avec le Conservatoire du littoral et protection contractuelle avec Natura 2000), c'est-à-dire quand la puissance publique a formellement considéré que l'espace était précieux à un titre ou à un autre.

Telles sont en somme les particularités de ce cas de figure auquel nous nous intéressons :

- les enjeux habituels ne sont pas à portée d'aléa à court terme mais à moyen ou long terme ;
- les enjeux émergents portés par les espaces naturels – qui sont des enjeux parce que les humains en font des enjeux – seront d'autant plus des enjeux :
 - o en se trouvant dans le voisinage immédiat des humains,
 - o en étant valorisés par un statut, un label, un règlement national, européen voire mondial.

1.3. De quatre terrains d'étude en particulier

Voici les quatre sites que nous étudions spécifiquement :

- le platier d'Oye, où s'appliquent une réserve naturelle nationale, le Conservatoire du littoral, et Natura 2000 ;
- la rive nord de la baie d'Authie, avec le Conservatoire du littoral, Natura 2000 et le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ;
- la falaise du Cap Romain, avec une réserve naturelle nationale et l'inventaire national du patrimoine géologique (puisque son intérêt ne réside pas tant dans sa biodiversité que dans sa géodiversité) ;
- la casse de la Belle Henriette, avec une réserve naturelle nationale, Natura 2000 et le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

2. Quels services écosystémiques fournissent ces espaces ?

Parmi les quatre catégories classiquement évoquées – d'approvisionnement, de support, de régulation, culturels –, trois se détachent ici : les services de support et de régulation, que nous évoquerons brièvement, et les services culturels, sur lesquels nous nous attarderons, qui eux-mêmes s'appuient en partie sur les services de support et de régulation.

2.1. Des services de support et de régulation

Tout d'abord – en parlant sous le contrôle de nos collègues plus spécialistes –, indépendamment même de la proximité ou non d'installations humaines, ces espaces naturels littoraux constituent des supports pour :

- des habitats dits remarquables,
- des espèces dites remarquables,
- dans une moindre mesure, d'autres curiosités (fossiles par exemple, comme à la falaise du Cap Romain)

Ceci, sur fond de crise mondiale de la biodiversité.

Ensuite – en parlant encore sous le contrôle de nos collègues plus spécialistes –, toujours indépendamment de la proximité ou non d’installations humaines mais en considérant simplement l’espace terrestre environnant, ces espaces naturels littoraux jouent des rôles régulateurs :

- ils vont contrôler l’érosion (on connaît notamment les échanges vertueux entre une plage et sa dune permettant une reconstitution de la dune même après qu’une tempête l’a attaquée) ;
- ils vont contrôler les submersions (on sait notamment que des zones de marais permettront de dissiper progressivement l’énergie d’une onde de tempête) ;
- dans une moindre mesure, ils vont stocker du carbone et donc contribuer à la régulation du climat, en particulier quand ils portent des espaces boisés.

Ceci, sur fond de crise climatique mondiale.

2.2. Des services culturels

En sciences humaines et sociales, l’on constate que ces espaces naturels rendent des services culturels autour du bien-être, a fortiori lorsqu’ils se trouvent au voisinage immédiat de la population et de sa culture :

- il est question d’esthétique, avec le paysage, la vue non seulement sur mer mais aussi sur l’espace naturel, c’est-à-dire un cadre de vie agréable même s’il l’on y est passif, une impression de vivre dans une carte postale ;
- il est question de loisirs, quand ce cadre de vie est aussi propice à de nombreuses activités (de plage, promenades, observations naturalistes, sports terrestres et nautiques, chasse, pêche, etc.), donc une impression de vivre au bord voire à l’intérieur d’un terrain de jeu ;
- il est question de patrimoine dès lors que ce cadre de vie assure voire accroît la valeur financière des biens que l’on y possède, du capital que l’on y a investi, de ce que l’on entend transmettre à ses descendants.

Ceci, sur fond de post-crise sanitaire mondiale.

Ces services culturels peuvent cependant être adossés à :

- la fonction de support, dans ce que les espaces *sont* :
 - o ils sont non seulement des réservoirs de biodiversité et de géodiversité,
 - o mais aussi de véritables lieux de récréation où les riverains vont pouvoir profiter pleinement de cette biodiversité et de cette géodiversité ;
- la fonction de régulation, dans ce que les espaces *font* :
 - o non seulement ils atténuent la puissance des éléments marins contre les éléments terrestres,
 - o mais ils préservent aussi les installations riveraines d’une exposition trop directe ou trop précoce aux aléas.

Tous ces aspects – services culturels « seuls » et services culturels « adossés » – vont contribuer au « bien-être » local.

2.3. Témoignages

Même si nous n’en sommes qu’au début de l’analyse, nous partageons ici quelques résultats issus du questionnaire que nous avons soumis à 440 personnes sur les 4 sites.

« Quelle importance a le site pour vous, entre 1 et 9 (1 = ça ne représente rien pour moi ; 9 = c’est toute ma vie) ? »

Même de façon sommaire et par conséquent imparfaite, nous avons tâché d’approcher par cette question l’attachement des enquêtés à l’égard du site dont ils sont riverains. Les résultats (ci-dessous, notes moyennes recueillies pour chaque site) donnent une première approche intéressante.



« Qu'est-ce qui vous plaît le plus sur le site ? »

À cette question, le terme « nature » et ses dérivés (« naturel », « côté naturel », « aspect naturel ») revenaient très souvent. Plus étonnant peut-être, la notion du « sauvage » revenait aussi fréquemment alors qu'elle peut surprendre dans des espaces peut-être naturels mais néanmoins très façonnés par l'homme. Notons à ce titre que c'est paradoxalement à la falaise du Cap Romain – qui est peut-être le moins « sauvage » de ces 4 sites – que le mot a été cité le plus souvent.



Voici à présent quelques verbatim exprimés à cette même question par des enquêtés du platier d'Oye, en sachant que nous avons obtenu des verbatim similaires sur les autres sites :

- des expressions relatives au bien-être, dans des contextes plutôt passifs (à gauche), plutôt actifs et que l'on soit seul ou à plusieurs (au centre), ou plutôt intimes, introspectifs (à droite) ;



- des expressions relatives à la configuration géographique des lieux, avec la proximité et la facilité d'accès (à gauche), voire la conscience de ne pas assez en profiter (au centre), et des avantages sans les inconvénients habituellement associés (à droite) ;



- des expressions plus étonnantes mais non moins révélatrices, autour de la qualité et du caractère unique des lieux (à gauche) non sans une référence intéressante au confinement, de la patrimonialité d'un lieu qu'il convient de partager avec ses proches (au centre), et d'une fascination pour le comportement de la nature (à droite).



Pour autant, les personnes enquêtées ne perçoivent évidemment pas uniquement des éléments positifs, notamment en raison des risques que nous avons évoqués précédemment : ce comportement changeant de la nature ne va pas fasciner tant que cela et le bien-être va se révéler fragile.

3. En quoi ce bien-être est-il fragile ?

3.1. Un bien-être précaire

Ce bien-être est d'abord fragile parce que précaire – du moins dans sa forme actuelle – puisqu'il dépend d'un espace dont l'intégrité est en sursis, déjà sans changement climatique et plus encore avec le changement climatique :

- sans changement climatique, les aléas « anciens » continuent d'œuvrer, c'est-à-dire l'érosion et la submersion classiques, les tempêtes habituelles, y compris dans leurs manifestations exceptionnelles (décennales, centennales...), ainsi que les migrations d'estuaires sous l'effet à long terme de la dérive littorale ;
- avec le changement climatique sévissent des aléas « nouveaux », tels que l'élévation du niveau marin, une éventuelle augmentation de l'intensité et de la fréquence des tempêtes et, dans tous les cas, une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes majeurs d'érosion et de submersion dès lors que les tempêtes habituelles sont portées par une mer légèrement plus haute.

Tout cela va hypothéquer :

- la capacité de résistance de ces espaces naturels,
- leur capacité de résilience également, de reconstitution, si de fait ils n'ont pas bien résisté (ils seront victimes de ce que la littérature nomme le *coastal squeeze*, c'est-à-dire leur contraction entre la mer et les installations humaines),
- leur capacité à porter des habitats et des espèces, à jouer un rôle tampon, à accueillir des activités de loisirs, etc., c'est-à-dire à fournir du bien-être.

Or, quand bien même ce bien-être serait précaire, cela n'induirait pas tellement de problème tant que l'on accepterait cette précarité sans poser trop de conditions. Ceci pourrait signifier deux choses :

- soit on accepte que l'espace naturel disparaisse – on a la culture de ce risque-ci – mais on n'accepte pas de devoir vivre ailleurs, auquel cas l'on érigera sûrement une défense lourde au bord de nos installations le jour où cela semblera nécessaire ;
- soit on n'accepte pas que l'espace naturel disparaisse mais, pour cela, on accepte de devoir vivre ailleurs – on a la culture de ce risque-là –, auquel cas il faudra procéder à des déconstructions afin que l'espace naturel ne subisse pas de *coastal squeeze* et idéalement « roule » sur lui-même.

Dans les deux cas, du fait de la mouvance des lieux, on accepterait de renoncer à un bien-être présent dans sa forme actuelle et l'on chercherait à créer les conditions d'un bien-être futur sous une forme différente. Cependant, en réalité, le bien-être présent n'apparaît pas seulement précaire mais aussi conditionnel.

3.2. Un bien-être conditionnel

Avec une moindre culture des risques en général (un responsable du BRGM dans les Hauts-de-France nous disait « On n'a aucune culture du risque en France, et tant qu'on ne l'aura pas c'est normal qu'on s'expose à ce type de problèmes »), donc une faible acceptation de la mouvance des lieux, notre bien-être d'aujourd'hui ne repose pas sur les seules sources de bien-être présentes mais aussi sur l'espoir que ce bien-être demeure inchangé demain. Si au contraire cet espoir promet d'être déçu, alors cela compromet même notre bien-être présent.

Autrement dit, notre bien-être présent dépend de la *condition* qu'un bien-être futur identique soit garanti, lequel ne peut être apparemment garanti qu'à *condition* que les lieux restent comme on le souhaite, c'est-à-dire qu'ils ne soient pas/plus bouleversés, en tout cas pas par des actions qu'on ne maîtrise pas.

Si vraiment les lieux devaient être bouleversés, alors on ne semble le concevoir qu'à *condition* que ce bouleversement résulte d'actions que l'on maîtrisera – une situation à laquelle on assiste particulièrement en rive nord de la baie d'Authie depuis quelques années. On essaiera ainsi de préserver coûte que coûte, *même trop même mal* :

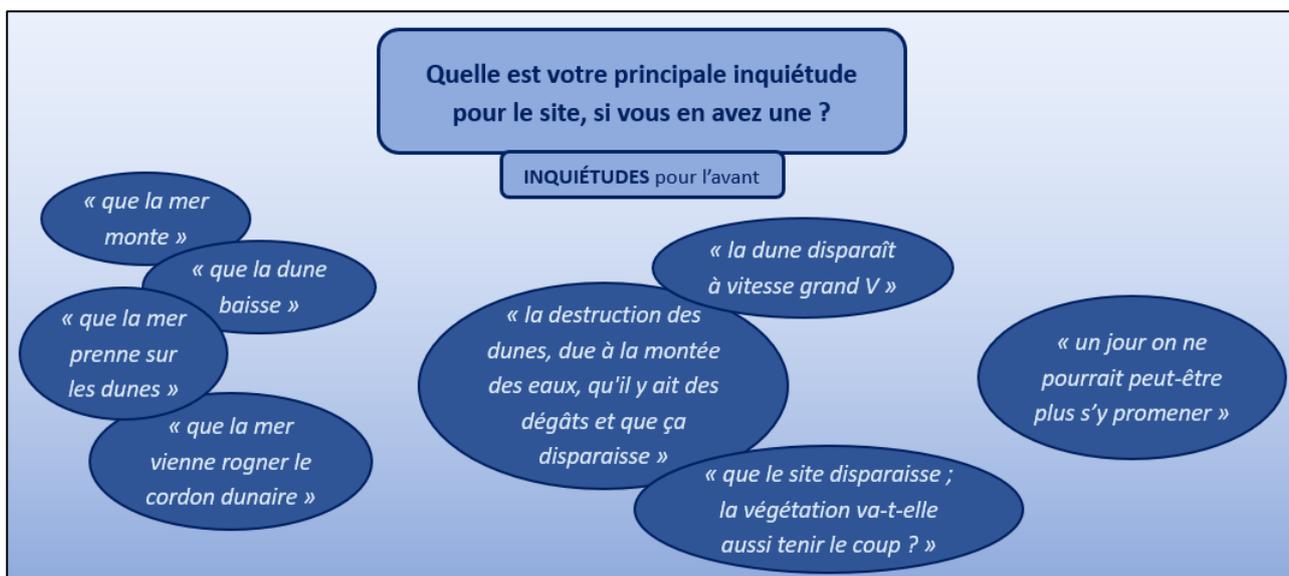
- d'une part, l'intégrité de cet espace naturel voisin auquel on accorde tant de valeur, car il serait inconcevable de le perdre) ;
- d'autre part, le fait justement que l'on soit voisin de cet espace, car il serait inconcevable de s'en éloigner. (Pour rappel, il est déjà difficile pour la population d'accepter de partir quand la mer frappe pourtant à la porte ; il nous semble relever que cette frilosité s'accroît lorsque la menace n'est encore qu'indirecte.)

3.3. Témoignages

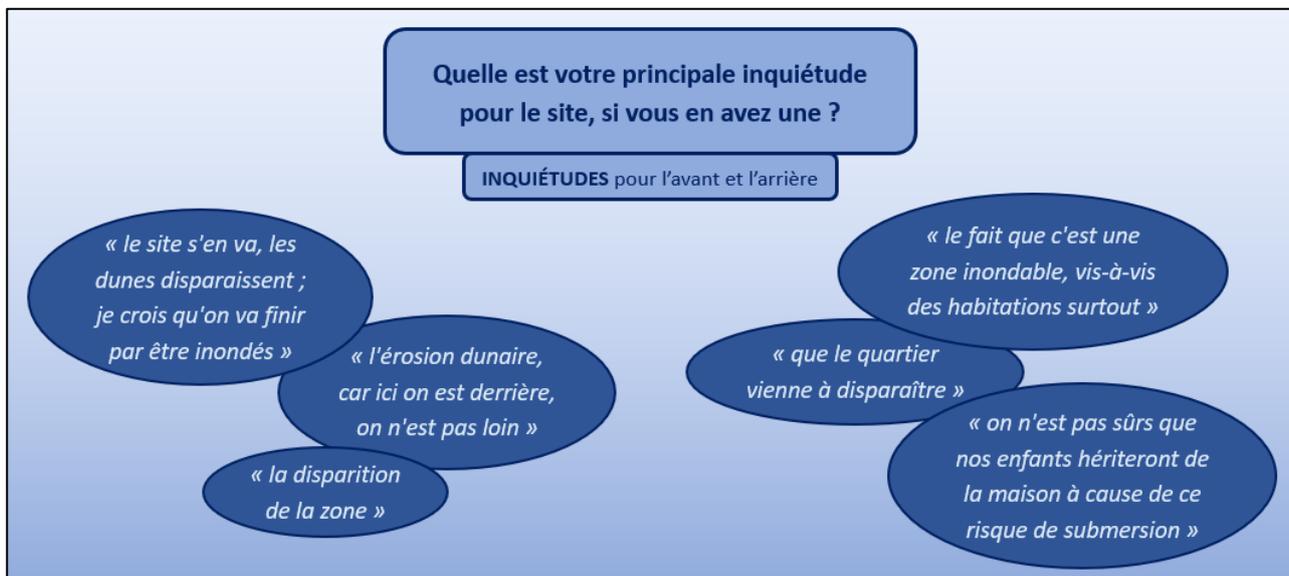
« Quelle est votre principale inquiétude pour le site, si vous en avez une ? »

Dans les verbatim supplémentaires ci-dessous, toujours recueillis au platier d'Oye, on constate :

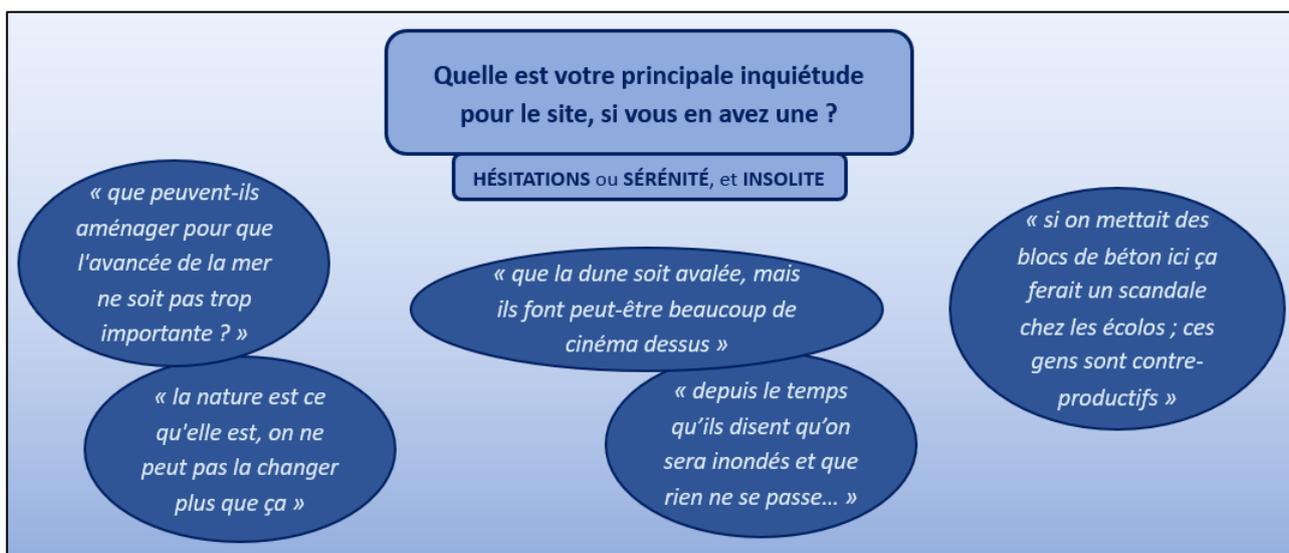
- des inquiétudes pour l'espace naturel à l'avant, concernant le sort des dunes (à gauche), la « disparition » du site (au centre) ou l'impossibilité d'y pratiquer encore certaines activités (à droite) ;



- des inquiétudes pour l'ensemble formé par l'espace naturel à l'avant et l'espace habité à l'arrière, concernant encore la disparition des lieux, le risque étendu d'inondation, ainsi que la remise en cause d'un projet de transmission du logement ;



- enfin, des expressions d'hésitations (à gauche), de sérénité (au centre), ou plus insolites (à droite).



Conclusion

Ces espaces naturels littoraux ont longtemps été :

- plutôt protégés physiquement (pas de changement climatique, épisodes d'érosion et de submersion certes mais résilience fonctionnelle, et, quand bien même, espaces si étendus que les habitats et espèces en sursis avaient la place de se reporter sur un autre espace),
- mais menacés culturellement (peu de valeur leur était accordée, espaces perçus comme vierges et à artificialiser, à urbaniser, à exploiter).

À l'inverse, ils sont devenus :

- plutôt protégés culturellement, dans la mesure où :

- population comme touristes ne veulent plus de grands projets d'aménagement tels que la mission Racine,
 - la puissance publique non plus n'envisage de tels projets d'ampleur (ex : loi littoral),
 - la puissance publique cherche au contraire à valoriser les espaces naturels (ex : statuts de protection),
 - et la population, malgré quelques craintes et récriminations initiales, finit par apprécier cela,
- mais menacés physiquement (ex : *coastal squeeze*).

En définitive, afin de préserver les services écosystémiques que ces espaces fournissent, jusqu'où est-on prêt à s'interposer entre la « nature » et la « nature » (puisque jusqu'à preuve du contraire, la mer est aussi la nature, est aussi *sauvage*) ? Nous mettons toutefois des guillemets à « nature » dans les deux cas, en considérant :

- que la nature terrestre a été façonnée par l'homme,
- que la nature marine, du fait du changement climatique, vient *aussi* à être influencée par l'homme.